

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 5 (1929-1930)

Heft: 4

Rubrik: Billet du jour

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nestlers in der öffentlichen Aufforderung zur Dienstverweigerung gipfelte, bis ihm in der Diskussion bedeutet wurde, dass wir nicht bereit seien, von einem Ausländer hierüber Weisungen entgegenzunehmen, die mit Verfassung und Gesetz im Widerspruch stehen. Der Vortragende suchte auf diese Vorstellungen seine Aufforderung dann allerdings dahin abzuschwächen, dass er erklärte, in erster Linie die Dienstverweigerung der Männer der Wissenschaft, der Arbeiter, der Flugzeugführer usw. im Auge zu haben und erst in zweiter Linie diejenige der Truppe.

Unsere Behörden sind mit Herrn Nestler gelinde verfahren. Auf Weisung von Bern erfolgte durch das aargauische Polizeikommando Ausweisungsandrohung, sofern Nestler in seinen künftigen Vorträgen über den Giftgaskrieg oder bei andern Anlässen direkt oder indirekt zur Dienstverweigerung auffordern würde. Das Vorgehen war berechtigt und begründenswert: Wer sich herausnimmt, als ausländischer Wühler an den Grundlagen unserer Verfassung zu rütteln, gehört über die Grenze. Wir Schweizer machen im eigenen Haus schon Ordnung, wenn dies notwendig wird. Der Vortragende mag seine Thesen in Russland verfechten, das in jeder seiner zahlreichen Divisionen ein besonderes Gasregiment hat, oder in Amerika, das ein besonderes Gasinstitut mit mehreren hundert Angestellten besitzt. Dort mag sein Vortrag mehr Berechtigung haben als in der Schweiz, wo man weder auf Krieg eingestellt ist, noch einen solchen vorbereitet. So rücksichtsvoll wie bei uns würde man ihn dort kaum behandeln. M.

Nachtrag zu den „Manöverbildchen“

Der «Spezialberichterstatter» ist eben nur ein «Gelegenheitsberichterstatter» und kein «zünftiger» Korrespondent, sonst hätte ihm wirklich nicht passieren können, dass er unsere Flieger und unsere Radfahrer bei der Berichterstattung überhaupt vergessen hätte.

Leider muss ich bekennen, dass mir das Glück nicht den Anblick eines Fliegerkampfes bescherte, denn am Dienstag waren die Herren Flieger schon etwas vorsichtiger geworden, weil sich am Montag zwei Flugzeuge berührten; was das heissen will, wissen jene, welche die Notiz über die Notlandung dieser Flugzeuge gelesen haben; dieser Schneid hat mir imponiert, weil ich die Rechnung für den defekten Flügel (dieses Mal war's kein Kotflügel!) ja nicht bezahlen muss.

Aber beim Defilé habe ich die Flieger darum etwas vergessen, weil wir nach Luft schnappend gerade dann auf dem Felde eintrafen, als die Flieger bereits «defiliert» hatten.

Anders die Radfahrertruppe!

Es ist eine Undankbarkeit des Berichterstatters sondergleichen, dass er diese Truppe nicht erwähnte. Er entschuldigt sich in aller Form bei dieser Truppe und nimmt den wohlverdienten Rüffel entgegen.

Die Radfahrer: auch hier hatte ich nicht das Glück, die flotten Kämpfe selber zu beobachten, die am ersten Tage um den Besitz der wichtigen Strassenbrücke bei St. Gallenkappel durch die Radfahrer ausgefochten wurden. Ich hörte sagen, dass sich die Radfahrer flott gehalten und ihre Arbeit wirklich vorbildlich gelöst hätten. Sie hatten wahrlich kein leichtes Tätigkeitsfeld zur Verfügung und über den Ricken etc. mussten sie wohl oftmals ihre Stahlrössli mit der schweren Pakettasche stossen, statt leicht davonzuflitzen.

Am Defilé dagegen machten die langen und flott gerichteten, in bester Ordnung fahrenden Kolonnen der Radfahrer einen sehr guten Eindruck; ich schäme mich, dass ich dieses Bild im Moment der Niederschrift meines Berichtes vergessen konnte. Aber eben, man wird älter, Brillen gegen schlechte Augen im Alter gibt es, aber eine nette Erfahrung wäre ein «Verstärker» für schlecht gewordene Gedächtniskästen.

Fr. Huber.

Billet du jour

Il existe donc un Comité international des réfractaires. C'est un beau titre de gloire dont se parent un certain nombre d'hommes qui estiment être mieux au confortable au coin de leur feu qu'aux frontières menacées. Tout le monde sera de leur avis . . . mais bien peu les imiteront ! D'après eux cependant, il s'est trouvé 8000 « héros » qui, durant la guerre mondiale ont refusé de servir ; disons loyalement qu'il y a parmi eux sûrement quelques braves gens qui, leurrés par de belles promesses de pacifistes, croient servir la cause de la paix. Quant aux autres, vous les connaissez, n'en parlons pas !

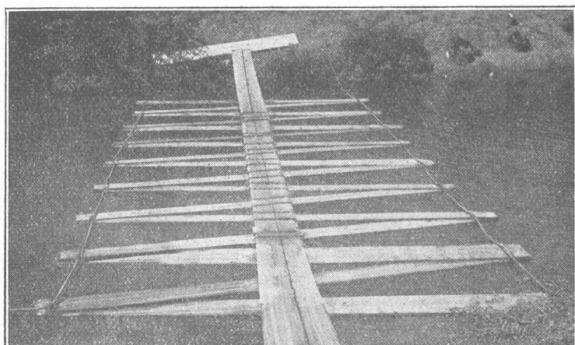
A Zurich, il y a quelques semaines, il se sont tous réunis, ces réfractaires, en ce qu'ils ont appelé une Internationale du cœur ; c'était le fameux professeur Ragaz qui présidait. Quand donc empêcherons-nous ces illuminés de répandre l'erreur dans le peuple ? Si ce sont des savants qui montrent la voie, que voulez-vous que de pauvres diables fassent quand on « leur bourse le crâne » avec de grandes phrases ? J'étais à l'université de Genève l'an dernier le jour du 1^{er} mai. Le fils et la fille de Ragaz, étudiants à la faculté des sciences sociales (du reste des gens charmants) parurent, affublés d'un splendide ruban rouge ! C'était pauvrement grotesque . . . et les rieurs n'étaient, certes pas de leur côté. Il n'y eu aucune remarque désobligeante mais on plaignait cette jeune fille et ce jeune homme qui s'aveuglaient à leur tour sur les traces de leur père . . .

Le ruban rouge c'est le drapeau rouge en petit ! . . . Le Tribunal Fédéral vient d'en faire justice après la courageuse interdiction du Conseil d'Etat de Fribourg qui, seul en Suisse, a eu le courage nécessaire pour intervenir !

Vous savez sans doute que dans les plus anciennes sépultures humaines retrouvées en Europe et datant de 100 000 ans peut-être, on a recueilli des os peints en rouge, couleur sacrée. Des outils et des armes et des ornements étaient également recouvert d'ocre rouge ; des crânes avaient les os nasaux peints aussi de cette même couleur qui montrait que c'était par cette voie que la Vie arrivait à l'homme. Le rouge était la Vie . . . et maintenant, après des centaines et des centaines de siècles, à un moment où l'on crie que le progrès est à l'ordre du jour, le rouge n'est plus que la couleur du sang à verser dans la lutte soi-disant sociale ! La Suisse de 1291, imitant le pays de Schwytz, a pris son emblème sur lequel elle a ajouté la croix ; c'est aussi un drapeau rouge mais avec un correctif qui suffit à l'identifier comme noble et sacré. Le rouge a là sa véritable signification de vie ! Songeons un instant maintenant à ce que signifie le drapeau que des haineux lèvent contre la patrie, contre l'armée, contre la société ! ! . . .

Et qui dire de ce Comité International des Réfractaires qui a choisi notre pays pour lui faire l'honneur (?) d'une de ses assemblées ? Qui paie ? . . . Car dans toute entreprise humaine il faut aller au porte-monnaie pour voir le fond des choses ? . . . Qui paie ? . . . Ce n'est pas Berne, ni Paris, ni Berlin.

Un symptôme particulièrement affigeant c'est que dans cette réunion de Zurich il a été fait appel une fois de plus à l'esprit libertaire des instituteurs ! C'est une Allemande, Martha Steinitz, secrétaire du Comité, qui a signalé que le mouvement réfractaire « des maîtres d'école est parti de France ! » Elle oublie (l'oublie-t-elle ? ?) le mot fameux : « En 1780-71, c'est l'école primaire allemande qui a gagné la guerre ! » — En attendant les professeurs français marchent sous le drapeau



Brettersteg der Pontoniere. — Pont de service en planchettes monté par les pontonniers.

(Atelier R. Freudiger, Bülach. — Reproduktionsrecht vorbeh.)

rouge et nombre de leurs camarades suisses les imitent!

Le réfractaire anglais **Brockway**, emprisonné pendant la guerre pendant que ses concitoyens allaient se battre dans les tranchées, a longuement montré qu'en cas de conflit la grève générale empêcherait les opérations. En attendant Moscou arme ! Et la grève de Grimm et consorts en 1918 n'a rien empêché du tout . . . vu que cette grève est uniquement dirigée contre les autorités et les corps constitués du pays ! Mais en attendant il y a des gens qui vivent encore dans les nuages et qui se laissent enrôler par les internationalistes rouges ! . . . On s'est affligé à Zurich (Eh oui !) de constater que la Tchécoslovaquie a adopté le système des milices suisses pour son armée ! Nous voilà au contraire très fiers de constater que notre organisation militaire a de grands imitateurs et nous souhaitons bon succès à nos amis de Prague dans leurs essais ! . . .

Savez-vous ce que l'écrivain pacifiste américain **Nevin Sayre** qui revient de Russie (évidemment !) a imaginé de dire pour défendre ce que lui-même appelle «la psychose de guerre qui y règne»? C'est qu'elle n'est dûe à l'esprit guerrier bien sûr, mais à la crainte persistante de se voir attaquer par les puissances impérialistes !! C'est plus fort que tout ! Pour clôturer cette admirable (?) réunion de réfractaires, il y eu le lendemain l'assemblée du **Centre suisse pour la paix** où on couvrit de fleurs les instituteurs et les pasteurs antimilitaristes ! Ces deux derniers groupements, éducateurs de la jeunesse, peuvent se vanter d'avoir de belles relations dans le monde interlope des réfractaires !

Zurich n'a pas eu de chance ! Recevoir de tels hôtes n'a pas été, heureusement, du goût de tous les citoyens !

Le drapeau rouge ne fera pas oublier le nôtre ! Ils sont de la même couleur mais un abîme sépare ceux qui les portent ; ce n'est pas du tout la fameuse fraternité dont les réfractaires parlent avec emphase . . . mais qu'ils ne mettent pas en pratique ! D.

La tâche des Sous-officier

Le Cours de répétition de 1929 pour le R. J. 3 appartient à la catégorie des cours dit de Détachement. Ce détachement c'est la 2me Brigade combinée commandée par le colonel Auguste Rilliet et qui comprendra en plus du R. J. 3 et du R. Car. 4 de son ordre de bataille, le groupe de mitrailleurs attelés 1, la Cp. cyc. 1, le Régiment d'artillerie de campagne 2, le Bataillon de Sapeurs 1, la Compagnie de Subsistances II-1.

Toutes ces troupes stationneront pendant la semaine

du 21 au 28 octobre dans la région du pied du Jura entre Onnens-Bonvillars au Nord et La Chaux-L'Isle au Sud.

Le lundi 28 octobre, le détachement se scindera en deux régiments combinés, le R. J. 3 et le R. Car. 4 qui manœuvreront l'un contre l'autre jusqu'au jeudi 31 oct.

Dans ses grandes lignes le Cours de Répétition de 1929 s'annonce comme assez semblable au Cours de 1928. Le thème des manœuvres reste naturellement inconnu aux chefs de parti jusqu'au dernier moment. Seul le commandant de Brigade en est le maître. Mais ce dont le Régiment doit bien être persuadé, c'est que cette semaine de manœuvres ne réserve aucune désagréable surprise, au contraire, qu'elle sera comme celle de l'an passé une épreuve salutaire d'endurance et d'aptitude au service en campagne, si la première semaine a été sérieusement consacrée à une préparation et à un entraînement méthodiques.

C'est donc sur le travail de cette première semaine qu'il convient d'insister. Il appartient en propre au R. J. 3; ses cadres en sont responsables; ils récolteront sur le terrain de leur manœuvre ce qu'ils auront semé sur le terrain de leurs exercices.

Pour le sous-officier il s'agit donc, en quelques jours, de se pénétrer de sa mission, d'astreindre son esprit et ses muscles à une gymnastique qui mettra aussi en jeu son intelligence que sa force physique, de s'imposer à sa troupe et d'apprendre à la conduire.

Ce rôle du sous-officier a été bien longtemps un écueil redoutable dans l'éducation de notre armée de milices. Bien que considéré en théorie comme fort important il se trouvait pratiquement rabaissé par de déplorables habitudes ; organe d'exécution, avant tout, le sous-officier était l'homme des corvées, des besognes mécaniques et fastidieuses, le bouc-émissaire coincé entre la troupe qu'il ne réussissait pas à dominer et l'officier dont les exigences restaient bien souvent sans effet.

On peut constater aujourd'hui que cette conception défaitiste de la mission du sous-officier a vécu. Certes les difficultés subsistent, mais les nécessités de la tactique moderne ont démontré qu'il ne suffisait plus de considérer les sous-officiers comme de simples agents d'exécution et de transmission ; il fallait voir en eux des chefs et les utiliser sur le plan du commandement.

Certes cette transformation est aujourd'hui en bonne voie ; elle n'a pas de meilleurs ouvriers que les sous-officiers vraiment conscients de leurs devoirs, qui, dans leurs Sociétés s'attachent très nettement à développer leur instruction et qui, dans les cours et les exercices de cadres, font preuve de capacités indiscutables d'adaptation. Mais il reste encore dans le R. J. 3 à pénétrer



Fässlisteg der Pontoniere. — Pont de service sur tonneaux, monté par les pontonniers.

(Atelier R. Freudiger, Bülach. — Reproduktionsrecht vorbeh.)